

**SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN****CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (CM du 13 10 2022)**

	TARIF LOCATION <b>WEEK-END</b> LOCATION POUR <b>ANIMATION</b> <b>SEMAINE</b> (*)	TARIF LOCATION <b>REUNION EN</b> SEMAINE (demi-journée ou soirée)	CAUTION SALLE OBLIGATOIRE (chèque de la personne locataire)	+ CAUTION NETTOYAGE OBLIGATOIRE (chèque de la personne locataire)	SIGNATURE CONVENTION D'UTILISATION	ATTESTATION ASSURANCE RC, vol et incendie au nom de la personne locataire	TARIFS CASSE OU PERTE VAISSELLE (**)
SAINT-JEANNAIS	400 € été 450 € hiver (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	200 €	800 €	200 €	X	X	Verre : 2 € Assiette : 3 € Couvert : 2 €
Extérieurs (canton de LA TOUR DU PIN)	650 € été 700 € hiver (1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	200 €	800 €	200 €	X	X	

(\*) Tarif identique avec ou sans vaisselle.

(\*\*) Location avec vaisselle : seule la quantité de vaisselle demandée est mise à disposition et comptée lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie.  
Casse et/ou perte sont facturées.

**La réservation de la salle n'est effective qu'après signature de la convention de mise à disposition et la fourniture de l'attestation d'assurance, des chèques de location et de caution** (à l'accueil de la mairie). La remise des clés et les états des lieux d'avant et après utilisation sont généralement effectués la veille et le lendemain de l'utilisation, sur rendez-vous.

N.B. : Les associations Saint-Jeannaises, les associations animant des ateliers réguliers dans la commune, les associations caritatives et le personnel communal peuvent bénéficier de conditions particulières.